

OBJET : Expropriation d'un terrain de 466 m² cadastré section AO n°365, en vue de l'aménagement des abords du Petit Marché.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de l'ancien terrain PETERS, après évacuation du dépôt de ferraille de M. CHANE-KANE, et la perspective du prolongement de la voie nouvelle jusqu'à la rue Roland Garros et la rue Ste Marie, prévu par le Plan d'Occupation des Sols et dont les terrains sont presque entièrement maîtrisés et l'emprise déjà dégagée en bonne partie, préfigurent les transformations importantes que sont appelés à connaître les abords du Petit Marché dans les prochaines années.

Ces transformations, consistant dans un premier temps en l'amélioration de la desserte et du stationnement, tant pour les bazardeurs que pour les chalands, se heurtent à la subsistance, au milieu des terrains communaux, d'une parcelle de 466 m² entièrement enclavée, cadastrée section AO n°365. Cette parcelle, bâtie d'une construction en bois sous toiles très vétuste, appartient à Madame MELADE Marie Rose avec qui aucun accord amiable n'a pu être conclu jusqu'à ce jour, malgré une proposition d'échange contre un terrain bâti situé dans le voisinage.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à solliciter de M. le Préfet une déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ce terrain en vue de l'aménagement des abords du Petit Marché et à engager, si besoin est, la procédure d'expropriation à l'encontre de Madame MELADE.

Le Secrétaire lit l'avis des Commissions :

" *Cadre de Vie : Favorable*

" *Finances : Même avis. Cependant la Commission demande de renouveler une dernière fois la proposition d'échange.*"

EXPLICATIONS SUR PLAN

M. Jacques HOARAU - *Pourquoi l'expropriée n'a pas voulu quitter les lieux ?*

LE MAIRE - *Nous ne savons pas. Nous lui avons proposé en échange un terrain bâti rue des Limites.*

M. Jacques HOARAU - *Nous suivons l'avis des Commissions.*

LE MAIRE - *Mais en cas de nouveau refus, nous engagerons la procédure d'expropriation.*

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte l'avis proposé par les Commissions.